

**REGLEMENT DE CONSULTATION
DELEGATION de SERVICE PUBLIC
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Délegant :

Commune de La Roquebrussanne

Adresse : 31 avenue Georges Clémenceau, 83163 LA ROQUEBRUSSANNE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : lundi 2 juillet 2012 avant 12h00

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Commune de La Roquebrussanne

Adresse : 31 avenue Georges Clémenceau, 83163 LA ROQUEBRUSSANNE

PROCEDURE

Délégation de service public (affermage) en application de la loi du 29 janvier 1993 codifiée aux articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

DUREE DE LA DELEGATION

La durée de la convention est de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 avec possibilité de prolongation d'un an, conformément à l'article L 1411-2 a) du CGCT.

OBJET DE LA DELEGATION

La présente délégation a pour objet d'assurer la gestion du service public d'eau potable conformément aux dispositions du cahier des charges ci-joint.

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sont transmises sous enveloppe cachetée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse suivante : **Mairie de La Roquebrussanne, 31 avenue Georges Clémenceau, 83163 LA ROQUEBRUSSANNE**

Portant mention : Offre pour « DSP eau potable de La Roquebrussanne »

NE PAS OUVRIR AVANT LE SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Critères et modalités de sélection des candidatures

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'un dossier permettant d'apprécier :

- La méthode mise en œuvre pour assurer la prestation telle que définie dans le cahier des charges. Le cahier des charges comprend un projet de contrat et un dossier technique. Point noté sur 10.
- La performance du service proposée, notamment sur les points pouvant être soumis à pénalité. Point noté sur 10.
- L'équipe mise en place (CV, temps impartis, garantie sur la durée de la prestation...). Point noté sur 10.
- Le prix pratiqué à l'abonné : point noté sur 20.

CONTENU DE L'OFFRE :

- Les éléments du cahier des charges paraphés sur toutes les pages datés et signés (valant acte d'engagement).
- les compléments apportés au projet de contrat : à même le contrat sur les éléments demandés, sur un document joint pour les éventuelles propositions complémentaires du candidat
- Note méthodologique (dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations). Il comprendra notamment :
 1. Description détaillée des moyens matériels et humains (détail des
 2. qualifications) qui seront affectés au service affermé,
 3. Projet de règlement intérieur du service,
 4. Compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur la durée du service précisant la part fixe et variable proposée aux abonnés

DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué :

- du règlement de consultation
- du cahier des charges définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les concurrents pourront s'adresser par écrit à :

Renseignements techniques : Mairie de La Roquebrussanne. Monsieur Sanglier, Adjoint.

Renseignements administratifs : Mairie de La Roquebrussanne – Madame Marie-Laure Besseyrot
Service urbanisme

Mairie de La Roquebrussanne

Ligne directe : 04-94-37-00-94

Courriel : urbanisme@laroquebrussanne.fr

VISITE DES INSTALLATIONS

Une visite des installations est programmée le mercredi 13 juin de 14h à 15h.

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES QUESTIONS AFIN D'OBTENIR DES PRECISIONS OU RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le mercredi 20 juin avant midi.